

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2022-10

Extrait du registre des délibérations

Séance du 28 mars 2022

L'an deux-mil-vingt-et-deux le vingt-huit février à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 24 mars 2022

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL.

Excusé : Mme Sandra RUCH (ayant donné procuration à Mme Laurie Pascal) M. Bruno BOURY (ayant donné procuration à M. Gary Leroux)

Secrétaire de séance : Mme Annick Falcand

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021 - (BUDGET GENERAL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2341.1 à L2343.2,

Vu le Code des Communes et notamment ses articles R.241-1 à R241-33,

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à Montrevel-en-Bresse et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur Le Maire et du compte de gestion du Receveur.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Gary Leroux,

Après Délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gary LEROUX.



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 08/04/2022
Publiée le 11/04/2022

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20220328-2022-10-DE
Date de télétransmission : 08/04/2022
Date de réception préfecture : 08/04/2022